



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP GENNEVILLIERS
SAID GENNEVILLIERS-VILLENEUVE-LA-
177 AVE GABRIEL PERI
92237 GENNEVILLIERS CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 07 411 823 369

Référence de l'avis : 25 92 A416803 91
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
APPT 211
18 AV DU PONANT
VILLENEUVE-LA-GARENNE
92390 VILLENEUVE LA GARENNE

Numéro FIP : 921 15 83 1360347789 4 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 22/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 92045

CHAUME PASCALE
APPT 211
18 AV DU PONANT
VILLENEUVE-LA-GARENNE
92390 VILLENEUVE LA GARENNE

Somme qui vous est remboursée

96,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP GENNEVILLIERS
SAID GENNEVILLIERS-VILLENEUVE-LA-
177 AVE GABRIEL PERI
BOITE POSTALE 219
92237 GENNEVILLIERS CEDEX

**Vous serez remboursé par virement le 01/08/2025
sur le compte bancaire suivant :**
FR76 3000 4008 020X XXXX XXX2 765
Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 26 085
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : CHAUME PASCALE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Autres revenus imposables.....	3673			
Déduction minimale.....	- 504			
Pensions, retraites, rentes.....	24129			
Abattement spécial de 10%.....	- 2413			
Salaires, pensions, rentes nets.....	24885			24885
Revenu brut global.....				24885
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				24885
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	1200
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1473
Décote.....				- 222
Impôt proportionnel.....				+ 154
Impôt total avant crédits d'impôt.....			1405	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	153		153	- 153
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1252
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				1252
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 1348
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....				- 96
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				96
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Revenu fiscal de référence ²⁵ 26085

Informations indiquées pour mémoire
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 1200

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023.....	Déclar. 1 16982
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4355
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17505

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 4,50%

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 5,39%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.